



pret immobilier et séparation de fait

Par **Nanoufla77**, le **23/03/2011** à **10:39**

Bonjour,

J'ai quitté mon mari il y a un an, nous sommes donc séparés de fait depuis ce moment. Nous avons 3 enfants et avons acheté une maison sous le régime de la communauté de biens. Je suis actuellement locataire. A salaires égaux, mon mari a gardé la jouissance de la maison achetée ensemble et paie le prêt seul. Nous n'avons pas divorcé de peur de devoir vendre la maison pour pouvoir procéder au partage des biens.(nous voulons tous les 2 que ce soit lui qui la garde pour le bien des enfants)Je désirerais simplement récupérer le montant de la moitié de ce que nous avons remboursé du prêt lors de notre vie commune sans faire évaluer la maison et récupérer une plus value.

J'aimerais pouvoir racheter un bien seule. Quelles sont les possibilités pour que je ne sois plus légalement redevable du premier prêt. Faut-il faire appel à un notaire, un avocat ? Une banque peut-elle me désolidariser du prêt ?

Je ne suis peut être pas très claire...

Merci d'avance de votre réponse.

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **13:39**

Vous êtes toujours mariée, donc vous ne pouvez récupérer en argent ce qui appartient à la communauté, ce qui a été payé par la communauté.

Sans liquider la communauté, et sans l'accord de votre mari, vous ne pouvez rien faire

Par **rugbys**, le **23/03/2011** à **14:42**

Bonjour,

Juste un conseil, en voulant laisser la maison à votre mari pour que les enfants puissent un jour en profiter, vous n'avez aucune garantie.

Un de mes amis a laissé la maison à son ex-femme pour le bien des enfants, une fois la maison à son nom, elle l'a vendu pour acheter un commerce avec son nouveau compagnon. Le commerce a fermé, résultat : les enfants n'auront jamais rien...

je ne pense pas que votre mari pourra rembourser la maison tout seul en vous remboursant la moitié de ce que vous avez payé tous les 2.

Cdlt